



Saint-Cyr-l'École

## COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents :** Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREBAULT, Mme Jessica BULLIER, M. Vladimir BOIRE, Mme Anne BARRÉ, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Stéphane PERUCH

**Absents excusés :** M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREBAULT, Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Olivier GALLANT pouvoir à M. Yves JOURDAN.

**Secrétaire :** M. Vladimir BOIRE

| Nombre de conseillers municipaux |          |         |
|----------------------------------|----------|---------|
| En exercice                      | Présents | Votants |
| 33                               | 28       | 33      |

Réf : 2025/12/19 - **OBJET :** débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20251217-2025-12-19-DE  
Date de réception préfecture : 29/12/2025

## DELIBERE

**Article 1 : Prend acte à l'unanimité** de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires 2026.

**Article 2 : Prend acte** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

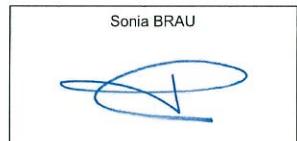
Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 29 DEC. 2025

**Sonia BRAU**

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



**Vladimir BOIRE**

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

A blue ink signature of Vladimir BOIRE.

Le 22 décembre 2025